

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Excusés : COATGLAS N. BOUET É. JADEAU D. BARBAULT S.

CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part des rencontres avec monsieur Veillet et Lemaréchal, architectes. Ces deux cabinets ont estimé le projet l'un à 800 000 euros et l'autre à 400 000 euros avec des honoraires variant entre 10 à 12% des travaux.

Face à l'incapacité de choisir un architecte faute de cahier des charges, la commune décide de se rapprocher du CAUE de Maine-et-Loire pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Le concours du CAUE permettra de dégager les besoins et de choisir l'architecte. Le coût de cette mission est chiffré à 6 000 euros.

Le conseil a mis en place une commission « construction d'un restaurant scolaire » composée de Sylvie Barbault, Michel Chauveau, Michel Chiron, Jacques Hérault, Marie Chauvigné, Xavier Charron et Monsieur le Maire, afin d'avancer dans le projet. Toutefois, l'ensemble du conseil sera invité aux réunions.

BATIMENTS

Église

L'entreprise Cottenceau doit intervenir prochainement avec une nacelle pour lister les travaux à réaliser sur la corniche.

L'entreprise Marchand a chiffré la réfection du parvis à 6 324 euros. La commission est dans l'attente d'une autre offre.

Restaurant scolaire/bureau du curé

La société Instinct bois a chiffré le changement de l'ensemble des ouvertures à 10 022 euros. L'entreprise Martineau doit établir un devis, une rencontre est prévue le 25 janvier. Ce dernier sera consulté aussi pour la réalisation d'un bardage sur les anciens vestiaires.

L'entreprise Thomas Connect a établi un devis d'un montant de 970.73 euros pour le remplacement de l'aérotherme de la grande salle de restauration. Ce dernier fonctionne actuellement partiellement.

Salle de sports

Les Ets Bordron sont intervenus en janvier sur la VMC, mais Michel Chauveau est toujours en attente d'explications car celle-ci ne fonctionne toujours pas correctement.

L'entreprise Thomas Connect est intervenue suite à des dysfonctionnements : un convecteur dans le vestiaire arbitre sera remplacé, l'éclairage extérieur fonctionne maintenant mais en partie, certains spots plus étanches ayant dû être mis hors circuit.

Grange impasse des jardins

L'entreprise Marchand a réparé les fuites sur la toiture (partie haute) pour la somme de 180 euros. Pour la partie basse, la réfection entière de la toiture est à prévoir (devis en attente).

EQUIPEMENTS SERVICE TECHNIQUE

La commune a acquis un sécheur électrique pour la somme de 1 140 euros.

Michel Chiron a contacté le garage Gaboreau de Somloire pour acquérir un nouveau tracteur/tondeuse pour remplacer le ST30 (mise en circulation 1999). Son acquisition sera prévue au budget pour un prix estimé autour de 20 000 euros.

VOIRIE

Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec l'entreprise Bouchet d'Yzernay pour faire le point sur la réalisation des trottoirs rue du Commerce et de la modification des réseaux EU/EP rue des Tulipiers (pour les nouveaux locatifs).

Il sera aussi demandé un devis pour refaire la cour de la maison de l'enfance (partie avec les graviers). Un enrobé de couleur comme devant la salle des fêtes est envisagé.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Station d'épuration

De plusieurs mois, les moteurs fonctionnent partiellement ou pas du tout, l'AdC est courant des dysfonctionnements. Un curage des boues de la station est prévu cette année.

Sentier des Ménards

Les services de l'AdC envisagent d'inscrire au PDIPR le sentier des Ménards dans sa totalité. Pour cela, il serait souhaitable de supprimer le cheminement le long de la RD25 qui est dangereux. Après réflexion, aucune solution n'est possible sauf si des portions privées sont empruntées. Le conseil ne souhaite pas l'usage de chemins privés.

PERSONNEL SERVICE TECHNIQUE

Le contrat aidé (CAE) de Monsieur Mareau n'est pas reconduit.

La commune a décidé d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 6 mois renouvelable une seule fois. Contractuel dans un premier temps, ce poste pourrait déboucher sur une titularisation.

La commune recherche un agent pour renforcer le service « espaces verts ». Goût, intérêts, compétences pour le fleurissement et les végétaux sont indispensables. Poste à pourvoir au 11 mars 2019. CV et lettre de motivation à adresser à Monsieur le Maire au plus tard le 23 février.

DIVERS

Location du podium

La commune accepte de louer le podium à l'association « Moto Club Les Couronnés » de Coron pour la soirée organisée le samedi 2 février à la somme de 100 euros.

Présence Boc'âge

Une nouvelle rencontre avec l'AdC a eu lieu pour la prise en charge des salaires de la coordinatrice et animatrice du service Présence Boc'âge. Pour la première fois, Mme Barbault et Monsieur le Maire ont le sentiment qu'une solution serait possible pour pérenniser le service.

Immeuble 3 rue du Calvaire

Le propriétaire de l'immeuble signale des infiltrations peut être dues à un mauvais écoulement des eaux pluviales dans l'impasse des Jardins. Des travaux récents n'ont pas été réalisés dans ce secteur. Un courrier sera adressé au propriétaire en précisant qu'une étude sera réalisée pour résoudre le dysfonctionnement s'il y a. Toutefois, dans l'éventualité de travaux, la commune n'interviendra qu'après la construction du restaurant scolaire. Ce projet étant au bout de l'impasse, cette voie demandera sans doute à être refaite.

Prochaines réunions : le 28 février 2019, le 4 avril

Réunion commission finance : jeudi 7 mars à 14 heures